

## **«NE PAS JOUER LES UNS CONTRE LES AUTRES»...**

C'est en ces termes que Louis VIANNET (*Le Monde* -14 juin 1996), au nom du «rassemblement» pour la «réalisation de l'unité», renvoie dos à dos la C.G.T.F.O. et la C.F.D.T.

Autrement dit, en se plaçant délibérément sur le terrain de simples oppositions pour se «répartir les places», ce qu'*Antenne2* appelait la «course au trésor», le Secrétaire Général de la C.G.T. contribue à brouiller les cartes.

Nous ne soupçonnons pas VIANNET de débilité mentale ou de sénilité avancée. Dirigeant éminent de l'appareil néostalinien, il doit appliquer la ligne «rénovatrice» du P.C.F. dont l'objectif est de réaliser le consensus gestionnaire au sein de l'économie de marché.

Louis VIANNET connaît parfaitement la différence de nature, entre la C.G.T.F.O., centrale syndicale réformiste et la C.F.D.T., organisation du corporatisme. Il sait que ce réformisme syndical, indépendant, (certes toujours menacé d'intégration), s'oppose, à toutes les autres conceptions du syndicalisme, tendant à transformer les syndicats en simples rouages de l'État.

Une nouvelle fois, ce qui est clairement posé, c'est bien la place du syndicalisme par rapport à l'État. Une organisation syndicale qui tient à maintenir son indépendance comme condition essentielle à son existence, ne peut pas, sous aucun prétexte, accepter de présider la CNAM dont la seule mission est désormais et exclusivement d'appliquer les décisions de l'État que celui-ci prend seul. Il ne s'agit plus, en la matière, de simple politique de présence, consultative, ou réellement paritaire pour cogérer ou contrôler la gestion, d'institutions qui décident elles-mêmes, ou en partie, de leurs objectifs.

Il s'agit d'être des exécutants, des subsidiaires, des délégataires. C'est l'application du principe de subsidiarité, dans toute sa rigueur totalitaire.

C'est très exactement le contraire de la déclaration de principe du congrès constitutif de la C.G.T.F.O. en 1948:

*«Considérant que le syndicalisme ouvrier ne doit pas lier son destin à celui de l'État, ou s'associer à des groupements politiques quelconques dont l'objectif est la conquête de cet État et l'affermissement de ses privilèges, l'organisation syndicale réalisera son programme et ses perspectives en toute indépendance».*

C'est à ce principe fondamental que s'opposent, et VIANNET, et NOTAT, avec VIGIE-SÉCU. Venant de leur part et de ce qu'ils représentent sur l'échiquier politique, cela ne nous étonne pas.

Plus surprenante, voire incompréhensible, serait par contre l'attitude de syndicalistes, qui, après les interrogations, après la recherche légitime de compromis acceptables avec les interlocuteurs sociaux, mais que nous savons maintenant impossibles, s'obstineraient, malgré tout, à défendre l'indéfendable.

Nous condamnerions. Sans appel.

**Jo. SALAMERO.**

-----